

IMMIGRATION

Mineurs sans parents : appel aux tuteurs

Ils sont 5 047, ont moins de 18 ans et se retrouvent en Belgique sans leurs parents. Le SPF Justice lance un appel aux tuteurs.

Plus de 5 000 mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sont arrivés en Belgique en 2015, près de trois fois plus qu'un an plus tôt. Ces jeunes ont besoin d'un représentant légal, le SPF Justice lance donc un appel aux tuteurs.

« Le tuteur peut faire la différence pour les enfants en situation de vulnérabilité et les jeunes dans le besoin », dit le SPF Justice. Cette personne assiste le jeune dans ses démarches administratives et juridiques, veille à son bien-être général et contribue à lui offrir une perspective d'avenir.

Pour devenir tuteur, aucun diplôme spécifique n'est requis, il importe surtout d'être motivé et disponible, dit le SPF Justice. La connaissance de la problématique des MENA ainsi que des besoins de ces mineurs sont des atouts, tout comme des aptitudes sociales. Les tuteurs déjà agréés devront suivre une formation obligatoire afin d'être parfaitement informés.

Afin de répondre à toutes les questions des candidats tuteurs, deux séances d'information seront organisées à Bruxelles les 11 mars et 8 avril. Les personnes intéressées peuvent envoyer un courriel à tutelles@just.fgov.be.

« Non seulement vous aidez un enfant de façon fondamentale, mais vous apprenez aussi énormément sur la procédure d'asile et la politique mondiale », témoigne l'actrice flamande Lien Van de Kelder, désignée en tant que tutrice après une formation de cinq jours. « Je dispose personnellement d'un bagage juridique et c'est utile, mais ce n'est pas indispensable. C'est une expérience vraiment enrichissante dans la vie. » ■